



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 6318

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la hausse de revenu des agriculteurs pour 2006. La commission des comptes de l'agriculture de la nation s'est récemment réunie. La hausse de revenu des agriculteurs pour 2006 par rapport à 2005, annoncée en décembre dernier, est confirmée par les chiffres provisoires donnés par la commission (+ 16,1 %). Toutefois, cette hausse doit être relativisée tout d'abord par rapport à la dégringolade de 2005 (chiffrée pour l'instant à - 9,7 %) et en outre par le fait que c'est la première hausse significative depuis 1998. Enfin, ce chiffre cache de fortes disparités. Les viticulteurs continuent de subir de plein fouet une crise très grave et leur baisse de revenus n'est que partiellement répercutée dans ces chiffres, qui prennent en compte les stocks à la propriété dans leur mode de calcul. Les arboriculteurs ont vu leurs revenus augmenter de 61 %, pourtant leurs exploitations sont toujours en difficulté (coût croissant de la main-d'oeuvre, aléas climatiques récurrents, prix de vente souvent inférieurs à leur coût de revient). Cette conjoncture favorable est en lien direct avec le niveau des stocks mondiaux qui sont particulièrement bas ; c'est loin d'être rassurant dans le contexte actuel des politiques visant à un développement important des surfaces consacrées à l'énergétique. D'autant plus que les rendements et la qualité des graines seront médiocres cette année, du fait des températures et précipitations défavorables du printemps. Quant aux stocks d'intervention de l'Union européenne qui auraient pu réguler les tensions au sein de son espace, il ne faut plus rien en attendre puisqu'ils ont disparu. Ces chiffres de moyennes statistiques dans lesquelles peu d'agriculteurs parviennent à se situer, cachent la morosité et les difficultés dans lesquelles ils se débattent. Rappelons que, aujourd'hui, le revenu moyen des agriculteurs est plus bas que celui d'il y a cinq ans. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le revenu agricole a effectivement connu un net redressement en 2006 avec une hausse moyenne de 16 %. Cette progression est intervenue après une période de baisse tendancielle d'environ 3 % par an en moyenne amorcée en 1999. La hausse de revenu de 2006 a concerné pratiquement toutes les orientations de production et toutes les régions. Il est vrai toutefois, comme le précisent d'ailleurs les documents présentés à la commission des comptes de l'agriculture de la nation par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche, que la situation de certains secteurs demeure difficile. C'est le cas notamment pour la viticulture. Si les prix des vins d'appellation ont amorcé une reprise en 2006 qui s'est traduite par une hausse de 4 % du revenu, ceux des vins de table sont restés bas. Les mesures d'assainissement du marché grâce aux distillations communautaires et la baisse du volume de la récolte en 2007 devraient permettre une amélioration de la situation pour la campagne en cours. La situation demeure difficile également dans le secteur de l'arboriculture fruitière. La forte hausse de revenu de 61 % constatée en 2006 s'inscrit en effet dans une tendance à la baisse en moyenne au cours des cinq années précédentes. Les résultats de l'année 2007 devraient se situer dans le prolongement de ceux de 2006, avec de nouveau une hausse conséquente du revenu agricole moyen. Celle-ci est à mettre au compte de la forte progression des prix des produits végétaux, mais elle traduit aussi une situation nouvelle de déséquilibre entre l'offre et la demande. Face à cette situation,

le Gouvernement s'attachera à prendre des mesures pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles françaises sur un marché mondial en expansion. Concernant particulièrement la viticulture, il est particulièrement déterminé à ce que la nouvelle organisation commune des marchés (OCM) en cours de discussion constitue un cadre ambitieux permettant un développement maîtrisé des viticultures française et européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6318

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6034

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7261